

Fiche 1 : Généralités ADAGE



Application Dédiee A la Généralisation de l'Education artistique et culturelle

ADAGE prend en compte les 3 piliers de l'éducation artistique et culturelle

Connaissance

- L'éducation artistique et culturelle permet de s'approprier des repères culturels formels, historiques et esthétiques, de porter un jugement construit en matière d'art, et de développer son esprit critique.

Pratique

- Elle permet d'accéder aux langages des arts, de prendre confiance en soi, de réaliser concrètement des projets, de développer créativité et intelligence sensible. Elle favorise les relations sociales, en développant l'écoute des autres et le respect d'autrui.

Rencontre

- Elle vise à rencontrer les œuvres et à fréquenter les lieux de culture pour mieux se les approprier et apprend à partager le sensible et à développer sa curiosité.

ADAGE présente de réels intérêts



ADAGE est donc une plateforme numérique destinée à la généralisation de l'EAC, plateforme ayant 3 fonctions et deux phases

FONCTIONS	Partager une Base de ressources	Pour donner accès aux informations sur les dispositifs, aux contacts et à la cartographie des artistes et structures culturelles
	Gérer les appels à projets	Pour mener de manière centralisée la campagne d'appels à projets départementaux et académiques relevant de l'éducation artistique et culturelle
	Identifier les dispositifs et actions artistiques et culturelles	Pour gérer le recensement de l'ensemble des dispositifs ou actions artistiques et culturelles menés chaque année dans les écoles (aide à la programmation, au parcours de l'élève)
PHASES	La campagne d'appel à projet	Pour le 1er Degré / Gironde, cette phase de candidatures et inscriptions aux différents projets EAC proposés au niveau départemental aura lieu pour l'année 2021-2022 par le biais de cette même application.
	La campagne de recensement	concerne <u>les projets réalisés</u> sur l'année en cours <u>et aussi les projets envisagés, qui ont dû être annulés, reportés ou modifiés.</u>